

Réponse de Monsieur Patrick Corbet, Président, au discours de réception de Monsieur Yves Gry

Mon cher confrère,

Les jugements lapidaires, mais profonds, de Montaigne (décidément héros de notre séance) et Montesquieu cités en tête de votre discours de réception rappellent au sein de quelle tradition savante vous vous illustrez. Celle d'un juriste, spécialiste du droit public, de l'urbanisme et des collectivités territoriales. Mais aussi celle d'un homme de réflexion, d'un penseur du droit et des faits juridiques. Nous en avons eu la démonstration lors de la conférence donnée le 28 mars dernier au Conseil départemental, sur « Dignité de la personne et droit ». En tant que président de l'Académie, je vous exprime mes remerciements pour cette prestation qui a frappé les esprits par sa clarté et sa hauteur de vue.

La question à présent posée est celle de comprendre comment vous êtes parvenu à cette situation reconnue de juriste nancéien éminent. Comprenons-nous : c'est l'adjectif « nancéien » qui a d'abord à nous retenir. Car vous n'êtes pas d'origine lorraine : vous êtes arrivé à Nancy en 1959, à l'âge de douze ans, en raison de la nomination de votre père dans la ville meurthe-et-mosellane, ceci dans le contexte de la décolonisation. Votre enfance s'était passée à Tunis, et cette phase, vous ne l'avez jamais oubliée. Les horizons méditerranéens demeurent chers à votre cœur. Vous nous l'avez redit lorsque l'actualité de notre compagnie a amené à évoquer Philippe Seguin, sujet d'une biographie primée par l'Académie. Votre commune origine en Afrique du nord vous avait d'ailleurs conduit, lors d'une cérémonie relative au lycée Carnot de Tunis et ses anciens élèves, à le rencontrer très personnellement. Tout cela a été consigné, et j'y renvoie, dans un article de 1990 du numéro de la revue « Autrement » consacré à notre ville, plaisamment titré « Du loukoum à la bergamote ».

Revenons à Nancy. Sur place, vous êtes inscrit au lycée Poincaré, à propos duquel un de vos enseignants tunisiens vous avait averti : « dans vos études, vous aurez plus de mal en Lorraine qu'ici ». Opinion vite démentie : vous relevez avec aisance le gant dans l'établissement où vous côtoyez de futures personnalités de la ville, en particulier notre confrère Denis Grandjean. Bachelier en 1965,

vous ne changez pas de quartier, puisque vous intégrez la Faculté de Droit, dont vous sortirez lauréat. Deux années à Sciences-Po Paris compléteront ce brillant cursus.

Marié à Madame Martine Gry, docteur en pharmacie, bientôt père de deux enfants, vous entamez une carrière qu'on peut qualifier de double. Vous êtes d'abord un praticien du droit de l'urbanisme, notamment de par vos fonctions à l'«Établissement public foncier de Lorraine», dont vous dirigez le service juridique. Mais, concurremment, l'enseignement vous attire et vous réussissez à merveille dans celui de votre spécialité. Vous rejoignez donc l'organisme qui sera marqué de votre empreinte, le Centre national de la fonction publique territoriale (C. N. F. T. P.), dont vous serez le directeur régional de 1990 à 2003. Dans ce cadre, vous rédigez une thèse très réussie qui reçoit en 1987 le prix de l'Académie nationale de Metz, remis à vous en séance solennelle par Yves Coppens lui-même.

Insensiblement, durant ces années, vous vous rapprochez de la Faculté de Droit de Nancy, dont les maîtres ont saisi vos compétences et votre capacité d'enseignant. Vous devenez en 1995 professeur associé et en 2003 professeur de plein droit dans l'alma mater. Nous arrivons là à une phase bien connue de vos confrères et amis. Il suffit donc de rappeler que vous êtes dans votre discipline un expert national, et même international puisque vous délivrez des enseignements jusqu'à Tunis, évidemment, et Beyrouth. En France, votre «Guide pratique pour l'instruction des permis de construire» est un usuel, présent dans toutes les communes de plus de 10 000 habitants. Quant à vos responsabilités régionales, elles n'échappent à personne.

Parlons donc plutôt de l'Académie, que vous rejoignez en 2013. Personnalité du milieu juridique, vous y retrouvez des spécialistes des problèmes d'aménagement, d'administration et d'architecture, et cela détermine, à l'issue de vos communications toujours brillantes, de passionnants échanges. Vous vous imposez auprès de tous par la précision de votre pensée, ainsi que par votre élégance et votre courtoisie. Votre grande culture n'échappe pas à notre consœur Paulette Choné, qui vous invite à la commission des prix littéraires, où vos avis portent, de même qu'ils convainquent au restaurant Cap Marine, notre Drouant à nous, lorsqu'il s'agit de gastronomie et d'œnologie.

Faut-il dire plus? Non, sans doute. Votre discours de réception et, je l'espère, la réponse qui y a été apportée, confirment la pertinence de votre place parmi les trente-six membres titulaires de notre compagnie. Je vous exprime pour cette accession mes plus vives et chaleureuses félicitations.